



## Observatoire déchets des entreprises et charte des chantiers verts, CCI Nouvelle-Calédonie

### Principes

• L'**observatoire des déchets** des entreprises permet d'estimer les quantités de déchets produits par les entreprises calédoniennes par type et sous-type de déchet, par secteur et sous-secteur d'activité, par taille d'effectif des entreprises (1-9, 10-49, 50-99, +100 salariés), par zone géographique (province, commune, syndicat intercommunaux). La finalité de l'observatoire est de fournir des données sur les gisements de déchets aux porteurs de projets et aux collectivités dans le cadre d'étude. Aussi, *via* les enquêtes réalisées, c'est un outil de sensibilisation des entreprises à la réglementation et aux bonnes pratiques.

• Un **chantier vert**, est un chantier plus respectueux de l'environnement. Son objectif est de gérer les nuisances engendrées par les différentes activités qui lui sont liées : bruit, atteintes aux ressources naturelles, production de déchets, pollution, etc. La charte Chantier vert est un document de référence soutenu par l'ensemble de la profession. Elle propose des pistes d'amélioration des pratiques et des comportements sur les chantiers de Nouvelle-Calédonie. Cinq grands thèmes sont abordés :

- Respecter la réglementation ;
- gérer les déchets ;
- Limiter les pollutions ;
- Respecter la biodiversité et limiter l'érosion ;
- Limiter le bruit.



# Description

- **L'observatoire des déchets des entreprises** est une base de données qui s'appuie sur des ratios de production de déchets par secteur d'activité, et sous-secteur d'activité (en tonnes / salarié / an). Ces ratios permettent d'estimer annuellement le gisement de déchets produits par l'ensemble des entreprises du territoire. Chaque année, une mise à jour de ces ratios est effectuée grâce à une cinquantaine d'enquêtes auprès d'entreprises choisies selon un échantillonnage validé avec les partenaires.
- Depuis 2013, la CCI pilote la **Charte Chantier Vert**. Les partenaires techniques et financiers, orientent, valident et travaillent sur les projets proposés par la CCI. Lors de la première année de pilotage, la CCI a développé des outils de communication-sensibilisation et des outils techniques. En 2014 et 2015, la CCI a mis en place des actions de sensibilisation et de formation auprès des maîtres d'ouvrages et des jeunes en formation initiale. En 2016 et 2017, la CCI s'est focalisée sur le suivi des chantiers verts : réunions de démarrage du chantier vert, visites de contrôle et réunions de bilan chantier vert et a également développé un nouveau site internet. En 2018, l'accent a été porté sur la création d'outils pour répondre aux besoins des acteurs du BTP.

## Éléments techniques

- **L'observatoire des déchets des entreprises** est adapté d'un outil de la CCI des Côtes d'Armor (EXCELTYS EVAL DIB) développé en 2005, et a été mis en place en 2012 en Nouvelle-Calédonie. En 2018, sur les 1053 enquêtes saisies dans l'observatoire, 50% proviennent d'entreprises calédoniennes. L'objectif étant d'alimenter l'observatoire d'enquêtes uniquement locales, en 2019, une partie des enquêtes de la CCI 22 va être retirée.
- Dans la **charte Chantier Vert**, le maître d'ouvrage s'engage à réaliser une réunion de présentation du chantier à la CCI, réaliser des visites de contrôles avec la CCI et à fournir les données de bilan (productions de déchets, coûts, ...). La CCI assure un accompagnement continu. Elle partage des retours d'expérience lors de ces visites. Enfin, elle diffuse également aux acteurs du BTP ou collectivités les ratios de production de déchets et coûts associés à la mise en œuvre des préconisations environnementales.
- Le développement d'un outil d'estimation des gisements tel que **l'observatoire des déchets des entreprises**, permet :
  - D'identifier la production (nature et quantité) et les filières de gestion de déchets des activités économiques ;
  - De déterminer les marges de progression des entreprises en matière de gestion des déchets et cibler les actions d'amélioration ;
  - D'envisager des solutions de gestion de déchets moins onéreuses pour les entreprises ;
  - D'identifier les entreprises qui génèrent les plus gros gisements d'un type de déchet ;
  - De répondre aux demandes des collectivités locales dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de schéma de prévention et de gestion des déchets.
- La **charte chantier vert** permet d'assurer les moyens humains et financiers pour sensibiliser et suivre régulièrement la mise en œuvre des préconisations environnementales sur le chantier. La démarche est un outil pour éviter et réduire les impacts environnementaux d'un chantier : pollution par des produits chimiques, dégradation de la biodiversité, nuisances du voisinage. Elle accompagne de nouvelles pratiques comme le recyclage des déchets et leur traçabilité, l'achat d'équipement (bac de rétention, station de lavage des peintures) et la gestion intégrée des pratiques environnementales.

## Eléments financiers

Le tableau ci-après présente la répartition des coûts pour la mise en œuvre de l'observatoire des déchets des entreprises et la charte chantier vert.

BUDGET ANNUEL				
		nbr jour/homme	coût unitaire	coût total
<b>Observatoire des déchets des entreprises</b>	réalisation annuelle de 50 enquêtes	25	50 000	1 250 000
	collecte données hors enquêtes	5	50 000	250 000
	alimentation de la base de données, traitement et analyse	10	50 000	500 000
	élaboration des bilans, des fiches de synthèse et atlas	10	50 000	500 000
	frais techniques (déplacement PS, PN et PIL)	forfait		200 000
<b>Chantier vert</b>	suivi administratif et pilotage	10	50 000	500 000
	visites chantier vert	25	50 000	1 250 000
	accompagnement technique (engagement, suivi, bilans)	10	50 000	500 000
	mise à jour et développement d'outils techniques et de sensibilisation	20	50 000	1 000 000
	ateliers techniques (1)	4	50 000	200 000
	Traitement des données et production de bilans annuels	10	50 000	500 000
	frais techniques (déplacement PS, PN et PIL)	forfait		200 000
<b>TOTAL</b>				<b>6 850 000</b>

## Subvention ADEME/Province Sud

Le financement global des opérations est présenté ci-après :

Plan de financement de l'opération : fonctionnement de l'observatoire des déchets et de la charte chantier vert - période 2015-2017			
Financiers	montant annuel financé (F CFP)	Montants financés sur trois ans (F CFP)	% / coût total opération
ADEME	2 744 590	8 233 770	30,50%
Province Nord	1 000 000	3 000 000	11,11%
Province Sud	2 000 000	6 000 000	22,22%
Province des Iles Loyauté	1 000 000	3 000 000	11,11%
<b>Total financements publics</b>	<b>6 744 590</b>	<b>20 233 770</b>	<b>74,94%</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>2 255 410</b>	<b>6 766 230</b>	<b>25,06%</b>
<b>Total opération</b>	<b>9 000 000</b>	<b>27 000 000</b>	<b>100,00%</b>

## Avancées du projet / Difficultés rencontrées / solutions proposées

- La CCI fournit aux partenaires de l'**observatoire des déchets des entreprises** (provinces, ADEME), de façon annuelle, un dossier détaillant les estimations de production des déchets ainsi que l'analyse qualitative des enquêtes réalisées dans l'année. La CCI produit tous les deux ans un atlas pour le grand public et les entreprises et des fiches par province, syndicat, commune, pour les partenaires de l'observatoire. Des extractions de données issues de l'observatoire des déchets sont également réalisées gratuitement sur simple demande.

Le bilan 2018 a montré un fort intérêt pour affiner le secteur **Agriculture-Sylviculture-Pêche**. Un focus sera donc fait dans ce domaine et des sous-secteurs seront créés afin d'obtenir des ratios plus précis.

- La **charte chantier vert** est reconnue comme un outil efficace par les maîtres d'ouvrages publics. Néanmoins, les porteurs de projet privés associent la charte à un surcoût financier. Ils s'inscrivent dans la démarche lorsqu'ils sont soumis à un arrêté d'autorisation provincial. Les entreprises engagées dans cette démarche souhaitent être valorisées. **La CCI proposera en 2019 des fiches bilans en ligne pour valoriser tous les acteurs d'un chantier.**

Autre (s) contact (s)

### Contacts porteur du projet

### Autres contacts

**Matthieu LADIESSE :**

Responsable développement durable, QHSE et industrie

@ : m.ladiesse@cci.nc

Tél. 24 31 24 / 94 54 08

**Laure MASSE:**

Conseillère environnement

@ : l.maase@cci.nc

Tél. 28.12.33

**Alice VIOT :**

Conseillère en économie circulaire

@ : a.viot@cci.nc

Tél. 24 40 79

**Province Sud**

Direction de l'environnement

20 34 00

denv.contact@province-sud.nc

**ADEME**

Environnement.caledonie@ademe.fr

24 35 17

